



Comment se déroule un témoignage ?

Par **yumaplex**, le **06/01/2014** à **16:57**

Bonjour, rn rn Tout d'abord merci de prendre un peu de votre temps pour lire ce message. rn rn Il y a trois ans (le 30/12/10) j'ai été victime d'un braquage à main armée sur mon lieu de travail, je gère un comptoir de rachat d'or. j'étais la seule personne présente. rn J'ai déposé plainte auprès du commissariat le plus proche. rn L'affaire a été classée sans suite. rn Aujourd'hui j'ai reçu un appel d'une juriste qui me demande de venir témoigner pour une affaire de vol à main armée et tentative de meurtre sur agent de police. Je n'ai pas reçu de convocation postale car mon adresse a changé depuis. La juriste m'a dit qu'elle ferait le nécessaire pour acheminer cette convocation à ma nouvelle adresse. rn rn Depuis cet appel, je suis angoissée car je ne sais pas comment tout cela va se dérouler... rn rn La juriste m'a dit que j'étais obligé de venir témoigner. rn rn Alors voici les questions que je me pose : rn rn Comment se déroule un témoignage ? rn Vais-je être confronté aux accusés ? rn Puis-je me faire assister d'un proche ET d'une personne du milieu juridique ? rn Puis-je relancer ma plainte maintenant que des suspects ont été trouvés ? rn Si oui comment faire ? rn La convocation peut-elle être sur plusieurs jours ? rn rn Et bien sûr si vous voyez d'autres informations à me communiquer je vous en serai très reconnaissante. rn rn Merci par avance rn rn Cordialement.

Par **Satanas**, le **13/01/2014** à **18:01**

bonjour, désolé si je vais te faire peur, mais si tu témoignes la partie adverse saura qui tu es ou tu habites, les représailles se font, pas hein, hein se qu'il cherche ses de mettre des auteurs de braquage ou vole en tout genre en prison, mais n'oublie jamais quand France tu n'es aucunement protégé par la justice. la juriste dit ce qu'elle veut, là il s'agit de ta protection. quoi que tu pense une fois que t'aura fait ton témoignage tu seras seule. un conseil réfléchis bien.

Par **yumaplex**, le **15/01/2014** à **10:46**

Le problème c'est que si je n'y vais pas, c'est 3000 euros d'amande, et je n'ai pas les moyens de me payer cette liberté,
Merci du conseil en tout cas